

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Délibération : **2020-09- 62**
OBJET : **DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SYNDICAT CHÈRE DON
ISAC**
Nomenclature : **5.3.6**

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Le vingt-huit septembre deux mille vingt à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Claude RINCE, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT,

Rapporteur : Alain ROYER

Le Syndicat Chère Don Isac (SCDI) a vu le jour au 1^{er} janvier 2020, à l'issue de la fusion des 3 anciens syndicats de rivières. Les collectivités ont souhaité s'associer et mettre en commun leurs moyens à cette échelle territoriale, afin d'engager une dynamique de projets cohérente et partagée concernant les enjeux du Grand cycle de l'eau. En plus d'une mission de relais local des prescriptions réglementaires et de lieu d'échanges entre les acteurs locaux, le rôle principal du syndicat est lié à son caractère opérationnel en mettant en oeuvre les travaux et l'animation nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon fonctionnement des milieux aquatiques et de bonne qualité des eaux.

Les compétences du Syndicat Chère Don Isac sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

- Gestion des milieux aquatiques (GEMA) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- Animation, concertation, sensibilisation en lien avec la GEMA,
- Surveillance de la ressource en eau (qualité des eaux et flux hydrologiques)

Compétences à la carte :

- Maîtrise du ruissellement, lutte contre l'érosion des sols sous la forme de réalisation de programmes de restauration du bocage,
- Lutte contre la pollution en lien avec les bassins versants.

Le syndicat Chère Don Isac peut accompagner la commune dans la sensibilisation des habitants du territoire sur les enjeux de l'eau, aider à traiter ces thématiques dans ses projets et répondre à d'éventuels questionnements.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200928-2020-09-62-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Dans le cadre de l'animation de ce syndicat, il est demandé au conseil municipal de désigner un élu référent au sein de la commune.

M. le maire propose M. Claude RINCE, Adjoint au maire délégué à l'Environnement, aux mobilités et aux bâtiments publics, pour représenter la commune auprès du syndicat Chère Don Isac pour la mise en œuvre de la politique locale sur les enjeux du Grand cycle de l'eau.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE DESIGNER M. Claude RINCE, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, aux mobilités et aux bâtiments publics, pour représenter la commune auprès du Syndicat Chère Don Isac.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstention(s) : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 septembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200928-2020-09-62-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020